

Règlement intérieur « La Flèche Tourysienne » Club de Tir à l'Arc - Saison 2023-2024

Article 1er

Le présent règlement vient en complément des Statuts de l'Association.

Article 2

La Flèche Tourysienne est une association essentiellement sportive, c'est à dire un groupe de personnes réunies dans le désir de faire du sport ensemble : c'est sa raison d'être. Toute autre activité qui peut y être entreprise n'est qu'annexe et n'a de signification que si elle est de nature à renforcer l'amitié et la bonne entente interne, à rejoindre le but sportif et social que l'association s'est fixée.

Article 3

Les entrainements ont lieu au gymnase de Toury, tous les mardis soir de la saison entre septembre et juin de l'année suivante, de 18h45 à 21 heures, sauf pendant les vacances scolaires du 28 et 45 pour les benjamins et jeunes à savoir :

1. 18h45 → arrivée au gymnase pour tous et changement de chaussures au vestiaire pour pouvoir accéder au plateau sportif. Montage des arcs pour tous au vestiaire entre 18h45 et 19h.
2. 19h00 → prise de possession du plateau technique et échauffement pour les jeunes sous la conduite d'un adulte ou d'un jeune diplômé AF1 pendant que les autres adultes montent les cibles et les pailles sur chevalet.
3. 19h15 → début des tirs jeunes. Echauffements des adultes ayant monté la ciblérie.
4. 19h25 → début des tirs adultes sur cible.
5. 20h15 → arrêt des tirs pour les jeunes, démontage des cibles ne servant plus et **balayage avant le démontage des arcs.**
6. 20h30 → Départ des jeunes accompagnés de leurs parents.
7. 20h50 → Fin des tirs adultes et **rangements des pailles et chevalets ainsi que balayage du plateau technique avant le démontage des arcs.**
8. 21h00 → Départ du gymnase pour tous et remise en service de l'alarme.

Un créneau horaire le samedi de 11h30 à 13h00 est disponible au gymnase de Toury pour du tir individuel réservé aux seuls adultes de l'association et sous leur responsabilité.

Un champ de tir extérieur est aussi disponible à Oinville-St-Lyphard, mais l'accès n'est pas libre et seul les adultes et les enfants accompagnés pourront s'y exercer avec les membres encadrants.

Article 4

Au cours de l'année, La Flèche Tourysienne (28) rencontre d'autres clubs en compétitions : Les Jeunes de Micy à la Chapelle St-Mesmin (45), Les Archers du Val à Saint Denis en Val (45) et L'Eveil de Contres à Contres (41). Les dates des rencontres sont définies en fin d'année associative par le Comité Technique Régional pour l'année suivante et le calendrier est édité pour fin septembre au maximum. Un challenge est organisé tout au long de ces rencontres. A chaque date, un tir individuel, en première partie de rencontre, compte pour un classement par catégorie et les récompenses sont distribuées en fin d'année au concours régional courant juin. La présence du tireur classé est souhaitée pour recevoir sa récompense. La participation minimale à 3 challenges sur les 5 proposés dans l'année est requise pour pouvoir être classé et donc prétendre à être récompensé. Ce règlement est valable pour toutes les catégories d'archers.

La deuxième partie d'une rencontre de challenge donne lieu à un jeu, toujours basé sur le tir à l'arc, en binôme, c'est-à-dire un tir à deux avec un autre archer de la même compagnie ou d'une autre pour renforcer les connaissances. Les binômes sont tirés au sort parmi l'assistance pour les adultes et par tirage au sort de l'organisateur pour les jeunes. Après le jeu, les résultats donnent lieu à récompenses immédiate et pot de l'amitié.

En cours d'année, une date est retenue pour le « passage de badge adulte et ruban jeune », c'est-à-dire l'évaluation du niveau du tireur, par un concours en tir individuel uniquement mais sur 2 épreuves pour les adultes et 1 épreuve pour les jeunes et benjamins. Un nombre de point est requis en fonction des catégories pour obtenir le « badge ou le ruban ». Un règlement spécifique définit cette épreuve. Un jeu termine la rencontre des jeunes et benjamins sur le même esprit que les rencontres de challenge.

Une autre date définit le Concours National d'Hiver réservée aux seuls adultes, espoirs, jeunes et benjamins « excellence » (2^{ème} année de tir minimum) pour un classement national dans le courant de l'hiver. L'épreuve se décompose en 3 séries de 10 volées en binôme couleurs inversées pour les adultes par exemple. Un règlement spécifique définit cette épreuve. Les résultats sont annoncés au Régional d'été et les récompenses aux Fédéral d'été.



Une autre date définit le concours Régional avec deux parties. Un tir individuel et un tir en binôme (2 tireurs d'un même club et de mêmes catégories qui se choisissent mutuellement). Les deux tirs se répartissent sur la journée, en extérieur, et donnent lieu à récompenses en individuel et en binôme. Un règlement spécifique définit cette épreuve.

La dernière épreuve de l'année est le concours Fédéral National organisé par un club membre de la Fédération Sportive et Culturelle de France (FSCF) à laquelle est rattachée La Flèche Tourysienne. Cette rencontre, en extérieure, est organisée sur un week-end et réservée aux archers jeunes et adultes ayant un minimum d'expérience. Le président du club valide ou non la participation des binômes inscrits en fonction des places disponibles et de la motivation des binômes. Un règlement spécifique définit cette épreuve.

Article 5

Une tenue réglementaire est de rigueur au tir à l'arc, au même titre qu'elle l'est au judo ou au football. La couleur définie est le NOIR, en intérieur et en extérieur au niveau du bas. Un bas de survêtement, pas de legging, des tennis et un tee-shirt aux couleurs du club sont le minimum nécessaire pour les rencontres sportives, challenges, régional et fédéral (les arbitres veillent !). Le bermuda est autorisé mais pas le short court.

Article 6

La cotisation 2022-2023 est fixée à 110€ pour les adultes, 95€ pour les moins de 16 ans. Une réduction de 10€ pour chaque membre supplémentaire d'une même famille est accordée. Un kit de matériel « obligatoire » comprenant 6 flèches, une palette, un carquois, une protection de bras, 1 dragonne et 1 fausse corde pour un montant de 60€ est disponible au club pour les nouveaux inscrits. Ce matériel reste acquis à l'adhérent pour les années suivantes. L'adhérent a la possibilité de prendre ce kit via le club ou par lui-même s'il le désire.

Article 7

Le matériel, arc et viseur, à l'exclusion de tout autre, est prêté par le club pour les enfants et les adultes débutants contre caution de 170€ pour l'arc et 30€ pour le viseur. Le retour du matériel en bon état en fin d'année conditionne la restitution des cautions. La deuxième année de pratique pour les adultes est soumise à la location de l'arc pour 40€ l'année. Cette application sera effective à partir de la saison 2022-2023. Les enfants et jeunes de moins de 16 ans restent sous le coup du prêt de par le changement de morphologie qui est trop important pour ces catégories d'âge.

Article 8

Les jeunes archers sont sous la responsabilité de leurs parents, avant et après les horaires d'entraînement définis à l'article 3. Toute personne, enfant ou adulte, quittant le lieu d'entraînement pendant les horaires de session, n'est plus couverte par le club. Les parents déposant leurs enfants doivent impérativement venir les chercher ou mandater un majeur. Les déplacements allers et retours aux différents concours du calendrier se font sous la responsabilité des parents.

Article 9

Tout archer doit verser sa cotisation dans les 15 jours suivant son adhésion auprès du trésorier, du président ou du secrétaire de l'association. Tout problème financier sera examiné avec la plus amicale compréhension avec le président ou le trésorier. Tant que la cotisation n'est pas réglée, la responsabilité de l'association ne saurait être engagée. L'ensemble des documents demandés (fiche d'inscription, certificat médical et charte du jeune archer signée) doit être fournis au plus vite pour clôturer la demande groupée de licences auprès de la Fédération FSCF. Sans certificat médical ou QS-sport, l'inscription à la FSCF n'est pas possible.

Article 10

Chaque membre de l'association doit fournir un justificatif d'assurance en responsabilité civile individuelle. Le club est assuré pour l'activité et les locaux. Une assurance complémentaire est proposée par la FSCF et la formule « mini » est prise en charge par le club, les autres formules sont à la disposition des adhérents sur demande mais leur montant s'ajoute à la cotisation annuelle si le membre y souscrit.

Article 11

Le calendrier 2023-2024 des rencontres de Challenge, du Fédéral d'hiver, du Régional et du Fédéral d'été se trouve sur une feuille annexe.

Article 12

Horaires des rencontres :

Samedi (très rare)

Jeunes

14h00 Greffes
14h30 Début de la rencontre
17h30 Fin des tirs

Adultes

18h00 Greffes
19h00 Début de la rencontre
22h00 Fin des tirs

Dimanche (challenge et Badges)

Adultes

08h45 Greffes
09h15 Début de la rencontre
12h30 Fin des tirs

Jeunes

14h00 Greffes
14h30 Début de la rencontre
17h30 Fin des tirs

Fédéral Hiver

Pour tous

12h00 Greffes
12h45 Echauffement
13h00 Début des tirs
18h00 Fin de rencontre

Les horaires sont donnés ici à titre général indicatif et peuvent être sujet à variation sur chaque convocation que vous recevrez par mail

Article 13

Catégories d'archers pour la saison 2023-2024 :

Catégories	Années de Naissance	Distances	Nombre de volées Pour le challenge	Taille Blason	Total par série
Poussin	2015	10m	6	80 cm	180
Benjamin	2012 / 2013 / 2014	10m	6 ou 8	80 cm	180 ou 240
Jeune	2009 / 2010 / 2011	15m	8 ou 10	60 cm	240 ou 300
Espoir	2006 / 2007 / 2008	20m	10	40 cm	300
Adulte	2005 à 1974	20m	10	40 cm	300
Vétéran	1973 et avant	20m	10	40 cm	300

Article 14

La charte du jeune archer est joint au règlement. Sa lecture et son acceptation par signature du jeune et de ses parents est obligatoire et la partie inférieure du document doit être retournée avec le dossier d'inscription du membre.

Article 15

L'inscription d'un membre à l'association implique l'acceptation du présent règlement dont un exemplaire lui est remis.

Le présent règlement peut être modifié par le conseil d'administration sans modification des statuts.

Une remise à jour du titre et des dates communiquées dans ce règlement est obligatoire chaque année.

Le règlement devient donc caduque chaque fin d'année associative.

Règlement mis à jour le 6 septembre 2023.

Pour La Flèche Tourysienne

Dominique BASSIERE, président



Charte du jeune archer à La Flèche Tourysienne

Le respect des consignes de sécurité est obligatoire. Les dirigeants se réservent le droit de t'exclure du pas de tir, si tu ne les respectes pas. Tes parents seront informés.

En effet, le Tir à l'arc est un loisir, mais l'ARC est une arme dangereuse.

En plus des consignes de sécurité, tu devras :

- Être ponctuel car tous les entraînements commencent par un échauffement collectif,
- Maintenir ton matériel en bon état,
- Respecter les encadrants techniques,
- Respecter les équipements collectifs.

Nous déconseillons vivement la présence de frères, sœurs, copains...et téléphone portable !

De même, l'adulte qui t'accompagnera pourra assister à la séance mais devra se tenir dans le périmètre de sécurité qui lui sera indiqué.

Tu ne pourras donc jamais :

- Monter ton arc en dehors de l'entraînement ou des compétitions,
- Armer ton arc même à vide,
- Donner les flèches à un tireur horizontalement et les pointes vers lui
- Enlever les flèches de la cible si quelqu'un se trouve derrière toi à moins de 2 mètres,
- Passer derrière un tireur qui enlève ses flèches de la cible,
- Ramasser une flèche tombée de l'arc sur le pas de tir avant d'en avoir eu l'autorisation,
- Courir dans le gymnase, sauf pour l'échauffement,
- Faire du bruit lorsque les autres tirent.

Le Tir à l'arc nécessite de la concentration et le bruit est à éviter ; les portables seront en mode silencieux et les écouteurs formellement interdits.

La Flèche Tourysienne décline toute responsabilité dans le cas où un archer utiliserait le matériel ailleurs que dans le cadre de séances d'entraînement ou de compétitions.

Sécurité individuelle : sont obligatoires

- Les vêtements près du corps,
- Les baskets,
- Le port des protections : protège bras et palette,
- Les cheveux longs attachés,
- L'absence de collier et de longues boucles d'oreilles ainsi que les bagues.

Sécurité collective

- Les déplacements en cours d'entraînement sont réglementés. Ils te seront communiqués et expliqués au fur et à mesure,
- Le tir se fait après le signal donné par les encadrants techniques,
- Les flèches se récupèrent sur la cible après le signal donné par les encadrants techniques,
- La zone d'attente te permet de reposer ton arc et d'attendre ton tour pour tirer,
- Si tu es présent à l'entraînement c'est pour t'entraîner et non pour jouer,

Dans le respect de ces règles, les séances seront un plaisir pour tous.

Bon tir à tous

Moi,archer à « La Flèche Tourysienne », je m'engage à respecter les règles de la charte du jeune archer.

Nous, M. Mme tuteur légal.....avons pris connaissance de l'engagement de notre enfant.....

Nous nous engageons à l'accompagner dans le respect de la charte du jeune archer.

Date

Signature de l'archer

Signatures des parents ou tuteur légal